**Règlement intérieur 2024-2025**

 **Accueil Loisirs et Périscolaire**

L’accueil de Loisirs et Périscolaire« La Famille Tortue »géré par des bénévoles de FAMILLES RURALES de St André le Gaz, est un lieu d’accueil, de sociabilisassions et d’éveil pour les enfants de 3 à 13 ans, en dehors du temps scolaire. Il met en œuvre un projet éducatif précisant les objectifs éducatifs et sociaux, consultable au centre.

L’équipe d’animation est constituée de professionnels compétents, expérimentés et diplômés dans le domaine de l’animation selon les normes exigées par la règlementation.

L’accueil de loisirs et périscolaire fonctionne dans les locaux de la Garderie, au 23 rue Lavoisier à St André le Gaz.

**Directrice : Mermillod-Blondin Nadège**

**Téléphone : 04.74.27.23.71**

**Adresse électronique : afr.standrelegaz@orange.fr**

**Adresse portail famille : afr.standrelegaz.portail-defi.net**

**PERIODES D’OUVERTURE**

**-Accueil Périscolaire :** matin de 7h20 à 8h30 et/ou soir de 16h30 à 18h30

**-Mercredis : 3 formules**

Matin de 8h30 à 12h ou Après-midi de 14h à 17h30 ou Journée de 8h30 à 17h30

Possibilité d’accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

**-Vacances scolaires (**2 semaine Toussaint, 2 semaines Hiver, 1 semaines Printemps, 3 ou 4 semaines ETE) de 8h30 à 17h30.

Possibilité d’accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Les parents sont tenus au **respect des horaires d’ouverture et de fermeture** de la structure.

En cas de dépassement, toute heure entamée sera facturée.

**INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont prises directement sur le portail famille( sauf périscolaire : garderie matin et soir)

**Aucune inscription ne sera acceptée sans fourniture de toutes les pièces listées ci-dessous** :

(**En cas de retard exceptionnel d’un parent à 16h30 et après vérification de l’accord du parent par la mairie, une prise en charge exceptionnel de l’enfant sera faite par le centre en accueil périscolaire. Les documents d’inscriptions devront être remplis, la carte d’adhérent annuelle payée + une majoration au forfait de 8€ pour chaque retard.)**

-Fiche d’inscription

-Dernière notification de la CAF

-Autorisation parentale et autorisation photos

-Fiche sanitaire de liaison

-coupon de confirmation de lecture du règlement intérieur signé.

-Carte d’adhésion Familles rurales (La carte est valable 1 an, du 1er janvier au 31 décembre).

Seuls les parents ou les personnes responsables, sont autorisés à signer les documents d’inscription des enfants.

Les capacités d’accueil étant règlementées, la direction de l’accueil de loisirs peut être amenée à refuser une inscription. Une liste d’attente sera établie .Les inscriptions de dernières minutes sont acceptées sous réserve de place.**Tout changement concernant la situation familiale devra nous être signalé.**

**RÈGLEMENTS ET FACTURATION**

Pour les mercredis et le périscolaire, une facture vous sera remise chaque mois et sera **à la date indiquée sur la facture**.

Pour les petites et grandes vacances le paiement s’effectue par avance.

Les parents s’engagent à régler les sommes dues soit :

-par chèque (à l’ordre de familles rurales association de Saint André le Gaz)

-par espèces, l’association vous fournira un reçu.

-par virement bancaire (un RIB de l’association vous sera remis).

**Pour obtenir la réinscription de votre enfant, les factures précédentes doivent être entièrement réglées.**

En cas de difficultés, un encaissement échelonné pourra être étudié pour les familles qui en feront la demande.

**FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

**Les familles doivent accompagner l’enfant à l’intérieur de l’accueil de loisirs et périscolaire et s’assurer de sa prise en charge par les animateurs qui, le soir, confieront l’enfant aux personnes autorisées à le récupérer.**

L’accueil périscolaire n’est pas un soutien scolaire ni une aide aux devoirs, les enfants ont par contre, la possibilité de faire leurs devoirs en autonomie.

Les goûters sont fournis. Aucun supplément ne sera demandé aux parents

Si aucune personne autorisée ne se présente pour chercher l’enfant, et si les parents ne peuvent être joints, la directrice ou les bénévoles du bureau prendront les mesures de sécurité pour l’enfant (contact la gendarmerie).

Lorsque des sorties sont prévues, les parents en sont informés lors de l’inscription ou par le biais du site internet.

Les activités programmées peuvent être modifiées pour diverses raisons de force majeure, celles-ci seront alors communiquées aux parents.

Les enfants doivent avoir des tenues adaptées aux activités et à la météo.

Pensez à vérifier régulièrement la tête de vos enfants (au cas où des petites bêtes viendraient s’y loger).

L’enfant doit respecter les règles élémentaires d’hygiène et de sécurité.

**RÈGLES DE SAVOIR VIVRE**

Les enfants devront observer les consignes données par les animateurs ou les animatrices pour des raisons de sécurité.

D’une manière générale, les enfants devront respect et obéissance aux animateurs ou animatrices qui s’attachent à accomplir consciencieusement leur travail pour le bien- être de l’enfant.

Tout manquement aux règles élémentaires de politesse, de bonne tenue ainsi que tout autre acte d’indiscipline sera signalé aux familles.

**Il est rappelé qu’il est interdit** :

-de pénétrer dans l’enceinte du centre avec des objets susceptibles de blesser,

-d’avoir une tenue incorrecte ou de se montrer indécent en gestes ou en paroles,

-de photographier les enfants sans le consentement des parents.

Les bijoux de valeur, téléphones portables, sommes d’argent, vêtements de marque, et jouets sont à éviter, l’accueil de loisirs et périscolaire ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

Il serait souhaitable que les vêtements des enfants soient marqués à leur nom. Privilégier des vêtements non fragiles et des chaussures confortables.

**ABSENCES**

**Pour éviter une attente et une inquiétude inutile aux animatrices, nous vous demandons de prévenir le plus tôt possible de l’absence de l’enfant.**

**Pour toute absence non signalée avant 8h30, la journée sera due.**

**La 1ère heure d’accueil périscolaire le soir sera aussi dû dans le cas où l’enfant est inscrit mais récupéré par sa famille à la sortie de l’école (sauf contact avec le centre avant 8h30 le matin même)**

**Les annulations de dernière minute seront dues.**

**ASSURANCE**

L’accueil de loisirs et périscolaire à souscrit une assurance responsabilité civile.

Il ne pourrait être tenu pour responsable en cas d’accident ou d’incident survenant à un enfant en dehors des horaires de fonctionnement de celui-ci, et en dehors du cadre d’accueil périscolaire.

Les parents doivent assurer leurs enfants au titre de la responsabilité civile.

**MALADIES ET ACCIDENTS**

Aucun enfant malade ne pourra être admis (fièvre…)

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l’enfant.

**Il ne sera pas distribué de médicaments même avec ordonnance.**

En cas d’événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l’enfant, l’équipe encadrante confie l’enfant au service de secours pour être conduit au centre hospitalier le plus proche. Une autorisation parentale est remplie à l’inscription.

La Directrice accompagne l’enfant dans tous les cas.

Le responsable légal en est informé immédiatement.

**TARIFS 2024-2025**

**Périscolaire**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Quotient familial** | **Forfait** **1 heure ( matin )** | **Forfait****1 heure (** **soir )** | **Forfait 2 heures** |
| 0 à 300€ | 2.04 € | 2.10 € | 2.59 € |
| 301 à 500€ | 2.14 € | 2.20 € | 2.74 € |
| 501 à 700€ | 2.35 € | 2.40 € | 3.04 € |
| 701 à 900€ | 2.45 € | 2.50 € | 3.19 € |
| >901€ | 2.55 € | 2.60 € | 3.50 € |

**Mercredis Récréatifs**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Quotient familial** | **Demi-journée**  | **Journée** | **Garderie extra scolaire** **(7h30-8h30 et 17h30 - 18h30 )** |
| 0 à 305€ | 6.40 € | 12.80 € | 2.04 € |
| 306 à 458€ | 6.50 € | 13 € | 2.14 € |
| 459 à 610€ | 7.5 € | 15 € | 2.35 € |
| 611 à 900€ | 7.80 € | 15.60 € | 2.45 € |
| >901€ | 8.10 € | 16.20 € | 2.55 € |

**Vacances Scolaires**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Quotient familial** | **Forfait 5 jours** |  |  | **Garderie extra scolaire** **(7h30-8h30 et 17h30- 18h30 )** |
| 0 à 305€ | 64 € |  |  | 2.04 € |
| 306 à 458€ | 65 € |  |  | 2.14 € |
|  459 à 610€ | 75 € |  |  | 2.35 € |
|  611 à 900€ | 78 € |  |  | 2.45 € |
| >901€ | 81 € |  |  | 2.55 € |

**+ Carte annuelle adhésion Familles Rurales obligatoire : 26 € par famille.**

**Le 3ème enfant bénéficie de 50% sur les tarifs.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Fait à Saint André le Gaz, 8/07/2024

Les membres du Conseil d’Administration

L’équipe d’animation.







|  |
| --- |
| **VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L’ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** |

Je soussigné(e)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l’association Famille Rurale « la Famille Tortue » consultable au centre ou par le biais du site internet

Je m’engage à respecter ce règlement intérieur ainsi que mon ou mes enfants\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Saint André le Gaz, le

Signature des parents Signature du ou des enfants.

(précédée de la mention « lu et approuvé »).

**Droit à l’image**

Je Soussigné(e) (Nom Prénom)…………………………………………………………………………..

Père, mère, tuteur de ou des enfant(s)…………………………………………………………………………

\*autorise la diffusion de l’image de mon ou mes enfants pour les journaux locaux ou les parutions au sein du centre de loisirs.

 Fait à St André le Gaz le : ….. /…../…….. SIGNATURE :